

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 029-6096/19/BM

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2019 à l'association Approvel MET 19/10822/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association APROVEL a pour objet de promouvoir et de protéger la pratique du vélo comme moyen de déplacement à part entière en complémentarité avec d'autres modes de transports alternatif à la voiture (TC, Piétons...), ainsi que d'œuvrer à la réalisation du Schéma Régional de Véloroutes et Voies Vertes et à la création d'itinéraires cyclables dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Son siège social est situé à Salon de Provence.

Les activités de l'association sont :

- La participation aux réunions pour le développement et la structuration des véloroutes et voies vertes sur le territoire.
- L'organisation de randonnées à vélo.
- La participation aux évènements locaux et territoriaux dont la fête du vélo.
- Des rencontres avec le réseau associatif local et la remontée de problématiques vélos.

L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine affiche des objectifs forts en faveur des modes actifs. La marche et le vélo sont ainsi placés au cœur des actions de l'agenda en termes d'intermodalité avec les transports en commun. Il s'agit de déployer leurs usages afin d'en faire des outils de déplacements concurrentiels de la voiture individuelle sur certains trajets domicile-travail et domicile-étude.

Au vu des objectifs de l'association APROVEL et de leur cohérence avec les objectifs de la Métropole, il est proposé de soutenir cette association selon la demande de subvention transmise en fonctionnement global.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Il est ainsi proposé d'accorder une aide d'un montant de 958 euros à cette association, sous la forme d'une subvention pour l'année 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information des Conseils de Territoire ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet de l'association APROVEL s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda de la Mobilité métropolitaine en faveur du développement des modes actifs,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 958 euros à l'association APROVEL

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique G610 nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019